

MA/5	Création de mares et milieux stagnants
Enjeu <i>(cf. § C.1.1)</i>	Préserver et retrouver les bonnes conditions d'expression de la biodiversité des milieux aquatiques  Préserver ou restaurer le caractère alluvial des milieux ello-rhénans et plus particulièrement des forêts, garantir le retour ou le maintien des espèces caractéristiques des milieux ello-rhénans et préserver la mosaïque de milieux naturels
Objectifs visés <i>(cf. § C.1.1)</i>	Améliorer la dynamique des zones humides  Assurer la conservation des milieux d'eau stagnante  Améliorer la qualité des eaux superficielles
<p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :</p> <p><b>31.30</b> : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoeto-nanojuncetea</i></p> <p><b>31.40</b> : Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i></p> <p><b>31.50</b> : Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocarition</i></p> <p><b>1166</b> : Triton crêté</p> <p><b>1193</b> : Sonneur à ventre jaune</p> <p><b>1042</b> : Leucorrhine à gros thorax</p> <p><b>1134</b> : Bouvière</p> <p><b>1149</b> : Loche de rivière</p> <p><b>1145</b> : Loche d'étang</p>	
<p>Résultats attendus pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Augmentation de la surface d'habitat d'intérêt communautaire (<b>tous les habitats</b>)</p> <p>Amélioration de la capacité d'accueil des milieux stagnants (<b>tous les habitats</b>)</p> <p>Sites de reproduction pour les espèces d'intérêt communautaire (<b>toutes les espèces</b>)</p>	
<p>Autres bénéfices écologiques :</p> <p>Amélioration de la fonctionnalité de l'hydrosystème</p> <p>Restauration d'une mosaïque et d'un réseau de milieux humides</p> <p>Diversification des faciès d'écoulement, des substrats et des habitats de la faune aquatique</p> <p>Dans le cas des milieux connectés : création d'habitats pour les poissons limnophiles et pour les poissons carnassiers d'eaux calmes (brochet)</p>	
<p>Contexte, description technique et recommandations :</p> <p>- <b>(A)</b> : création de mares</p> <p>⇒ creusement ou désenvasement des dépressions de la microtopographie au niveau d'anciens chenaux ou fossés, éventuellement complété par l'aménagement d'un chenal entre les mares et le cours d'eau, ou par l'aménagement d'une zone de surverse</p> <p>- <b>(B)</b> : restauration de bras secondaires et d'annexes hydrauliques</p> <p>⇒ opérations à réaliser sur des secteurs d'élargissement du lit mineur, via la réhabilitation d'anciens bras secondaires atterris et/ou la création de nouvelles zones d'écoulement</p> <p>- <b>(C)</b> : création de zones humides tampons en bordure de cours d'eau, ou dans les points bas et ruptures de pente</p> <p>⇒ suppression du drainage à proximité des cours d'eau dans des zones à définir en concertation avec le monde agricole, décapage des sédiments au niveau de points bas et ruptures de pente pour favoriser le développement de la végétation hydrophile</p>	

Bonnes pratiques associées à l'action :

**Cas (A) :** Alternance de mares temporaires et permanentes, plus ou moins connectées au cours d'eau  
Privilégier des mares de forme irrégulière de type « pomme de terre », ainsi que des berges en pente douce, tout en profilant une petite partie de berge en pente abrupte afin de diversifier davantage le milieu.

Ne pas dépasser une profondeur de 1,40 mètre

Favoriser l'ensoleillement du milieu en aménageant une ceinture d'au moins 5 m dépourvue de végétation arbustive ou arborée autour des mares

Références techniques et financières :

Coût variable en fonction de l'ampleur des travaux et du type d'intervention.

A titre d'information :

Plantation d'hélophytes :	5 € HT l'unité
Pelle mécanique (sur roue, chenille ou araignée) :	500 à 550 € HT / jour
Terrassement :	3 € HT / m <sup>3</sup>

*NB : coûts approximatifs donnés à titre d'exemple*

Moyens de mise en œuvre :

Contrat NATURA 2000 A HE 006 (création et restauration de mares, étangs, points d'eau indispensables au maintien et à la reproduction d'espèces d'intérêt communautaire)

Contrat NATURA 2000 F 27 002 (création ou rétablissement de mares intraforestières)

Agence de l'Eau Rhin Meuse : tout projet visant à maintenir, protéger ou améliorer le fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones humides.

Collectivités territoriales

Syndicat de rivière

Fédération ou association de pêcheurs

Conseil de mise en œuvre :

Evaluer préalablement la pertinence écologique de l'opération, sa faisabilité et sa réussite sur le site envisagé.

Points de contrôle de la mise en œuvre de l'action :

Etat des lieux avant/après constitué par photographies

Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action :

Suivi des populations d'amphibiens et d'odonates

Suivi par cartographie de la connexion mares/cours d'eau

Suivi du niveau d'eau